




©Welfare Quality

Qu'indiquent les hernies ?

- La hernie est le terme populaire qui renvoie à différents diagnostics, tous caractérisés par des évaginations ombilicales / inguinales au niveau de la paroi abdominale des porcs. Une vraie hernie correspond à une évagination remplie de viscères.
- Elles indiquent une pathologie sous-jacente, par exemple : kystes, abcès et fibrose.
- Les hernies peuvent être douloureuses et limiter la mobilité des porcs.
- Dans le pire des cas, l'évagination peut se déchirer, ce qui explique pourquoi les porcs atteints de hernies sévères ne sont pas aptes au transport. 

Exigences légales

Règlement du Conseil (CE) 1/2005 : Exigences relatives aux hernies :

{Annexe I, Chapitre I, Point 1} : seuls les animaux en bonne santé doivent être transportés.


{Annexe I, Chapitre I, Point 2.b} : les animaux en mauvaise santé présentent des blessures ouvertes sévères, ou un prolapsus.

{Annexe I, Chapitre I, Point 3.a} : pas de souffrances supplémentaires pour les animaux légèrement blessés ou malades.

{Annexe I, Chapitre I, Point 3.b} : transport d'animaux dans le cadre d'un projet de recherche scientifique.

{Annexe I, Chapitre I, Point 3.c} : transport sous supervision vétérinaire aux fins ou à la suite d'un traitement ou d'un diagnostic.

{Annexe I, Chapitre I, Point 4.} : séparation, traitement vétérinaire et/ou abattage d'animaux qui tombent malades ou qui sont blessés durant le transport.

{Annexe I, Chapitre I, Point 5} : usage de sédatifs. 

Remarque : Les exigences listées paraphrasent le texte littéral de la réglementation et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application. Pour obtenir une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez l'analyse « [Aptitude au transport](#) ».

Méthode d'inspection (recommandé)

- Si le trajet prévu dure moins de 8 heures, l'éleveur/euse et le chauffeur du camion doivent évaluer l'aptitude au transport avant et pendant le chargement.
- Si le trajet dure plus de 8 heures, un(e) inspecteur/rice officiel/elle doit être présent(e) lors du chargement pour assurer l'aptitude au transport des porcs.
- Dans les deux cas, les porcs seront examinés pour détecter la présence de **hernies**.
- L'inspecteur/rice reporte ses observations à l'éleveur/euse et/ou au transporteur/euse et en cas d'incohérence entre les exigences légales et la situation durant le chargement et le transport, des mesures correctives devront être prises afin de garantir que la situation soit conforme aux exigences légales à l'avenir.



Les hernies apparaissent quand il y a une protubérance d'une structure corporelle ou d'un organe dans la paroi qui est censée la contenir, entraînant l'apparition d'une bosse sous la peau dans la zone ombilicale ou inguinale.

Une hernie est considérée comme un risque élevé pour la santé si elle mesure plus de 15-20 cm de largeur et présente des lésions.

Tous les animaux doivent être observés de devant, de derrière et sur le côté.

Faible risque d'atteinte au bien-être

La hernie mesure moins de 15-20 cm (selon le poids), et ne présente pas de plaies/lésions. La santé générale du porc ne semble pas affectée.



Modérée risque atteinte au bien-être

La hernie mesure plus de 15-20 cm (selon le poids), et ne présente pas de plaies/lésions. La santé générale du porc pourrait être affectée.



Haute risque atteinte au bien-être

La hernie mesure plus de 15-20 cm (selon le poids) et présente des plaies. La santé générale du porc est affectée.



Source de la méthode d'évaluation : Protocole Welfare Quality® et instructions pratiques pour évaluer l'aptitude au transport des porcs



EU Reference Centre
for Animal Welfare *Pigs*

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre info.pigs@eurcaw.eu